



Communauté de communes des vallées du Haut-Anjou
(CCVHA)

***Quels moyens financiers dédiés à
chacune des compétences
communautaires***



Préambule

0. PRÉAMBULE

Dans un objectif de **transparence**, pour chacune des **principales compétences communautaires**, ont été évalués **les moyens financiers** qui y sont consacrés par la Communauté de communes, que ce soit en fonctionnement, en investissement, sans oublier les moyens humains :

1. compétence Plan local d'urbanisme (PLUi)
2. compétence Habitat
3. compétence Accueil des gens du voyage
4. compétence Environnement et énergie
5. compétence Mobilité
6. compétence Développement économique
7. compétence Tourisme
8. compétence Voirie
9. compétence Assainissement
10. compétence Gestion des eaux pluviales urbaines
11. compétence Petite enfance
12. compétence Enfance, jeunesse et numérique scolaire
13. compétence Culture
14. compétence Action sociale et France services
15. compétence Bâtiments communautaires

1

Compétence **Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale**

1. PLAN LOCAL D'URBANISME

1.1. Quels moyens financiers dédiés au fonctionnement ?

150
milliers d'euros
TTC

de dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2025



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2025 (en milliers d'euros)

	Montant
Dépenses de personnel *	145
Autres dépenses diverses	5
Total	150

(*) : charges de personnel (chapitre 012) et autres éventuelles charges liées aux ressources humaines (inscrites le cas échéant au chapitre 011) des agents permanents et non permanents directement affectés à la mise en œuvre de la compétence

1. PLAN LOCAL D'URBANISME

Et côté recettes ?



de recettes réelles de fonctionnement perçues en 2025 *

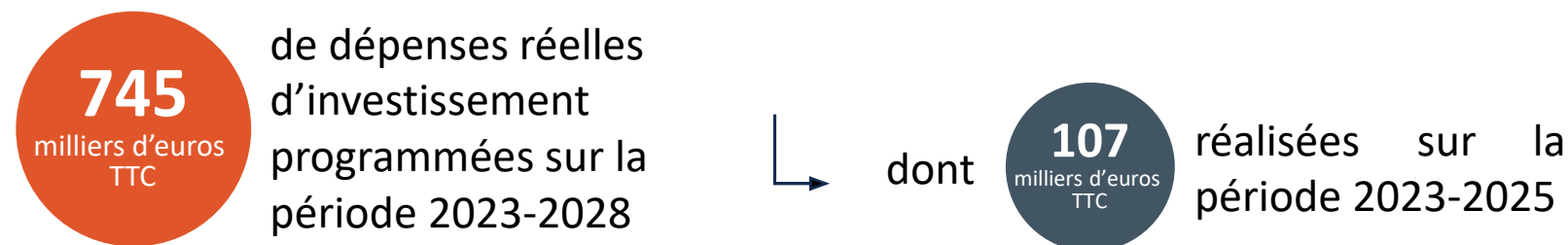


Répartition des recettes réelles de fonctionnement perçues en 2025 (en milliers d'euros)	Montant
Charges transférées intégrées dans les attributions de compensation (AC)	77
Total	77

(*) : recettes réelles de fonctionnement liées directement à la mise en œuvre de la compétence

1. PLAN LOCAL D'URBANISME

1.2. Quels moyens financiers consacrés à l'investissement ?



 Dépenses réelles d'investissement / Plan pluriannuel d'investissement pour la période 2023-2028 (en milliers d'euros)	Montant programmé sur la période 2023-2028	Dont montant réalisé sur la période 2023-2025
Élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) (dont inventaire des zones humides) ; évolution des actuels documents d'urbanisme communaux	745	107
Total	745	107

1. PLAN LOCAL D'URBANISME

Et côté recettes ?

189
milliers d'euros
TTC

de subventions
d'investissement
programmées sur la
période 2023-2028



dont

63
milliers d'euros
TTC

perçues sur la
période 2023-2025



Subventions d'investissement / Plan pluriannuel d'investissement pour la période 2023-2028 (en milliers d'euros)	Montant programmé sur la période 2023-2028	Dont montant perçu sur la période 2023-2025
Inventaire des zones humides	189	63
Total	189	63

1. PLAN LOCAL D'URBANISME

1.3. Quels moyens en termes de RH affectés ?

2,50
agent en ETP

directement affectés à la mise en œuvre de la compétence au sein du service PLUi et aménagement (direction de l'aménagement territorial et du développement économique)

Service PLUi et aménagement

Directeur de l'aménagement
territorial / Responsable du
service PLUi et aménagement
[0,50 / 0,50 ETP]

Adjoint au responsable du
service PLUi et aménagement
[1,00 / 1,00 ETP]

Chargé de mission
Aménagement et planification
urbaine
[1,00 / 1,00 ETP]

Sont mentionnés les emplois permanents directement affectés à la mise en œuvre de la compétence au 31 décembre 2025 ; pour chacun d'entre eux, sont indiquées en équivalent temps plein (ETP) : (i) la quotité de temps de travail de l'emploi créé, affectée à la mise en œuvre de la compétence / (ii) la quotité de temps de travail de l'emploi réellement pourvu, affectée à la mise en œuvre de la compétence.

2

Compétence **Habitat**

2. HABITAT

2.1. Quels moyens financiers dédiés au fonctionnement ?

53
milliers d'euros
TTC

de dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2025



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2025 (en milliers d'euros)

	Montant
Prestations d'information, de conseil et de dynamique territoriale assurées par l'association Alisée et l'ADIL en vue de la mise en œuvre du pacte territorial France Rénov'	17
Cotisation versée à l'agence départementale d'information sur le logement (ADIL)	3
Dépenses de personnel *	32
Total	53

(*) : charges de personnel (chapitre 012) et autres éventuelles charges liées aux ressources humaines (inscrites le cas échéant au chapitre 011) des agents permanents et non permanents directement affectés à la mise en œuvre de la compétence

2. HABITAT

Et côté recettes ?

106
milliers d'euros
TTC

de recettes réelles de fonctionnement perçues en 2025 *

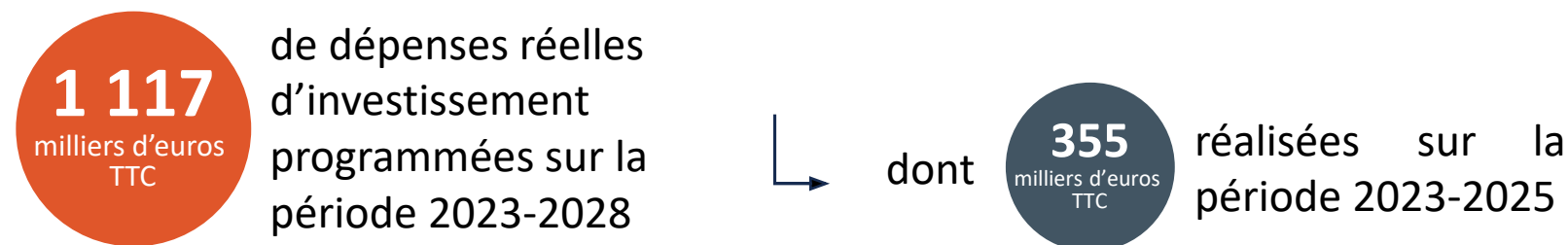


Répartition des recettes réelles de fonctionnement perçues en 2025 (en milliers d'euros)	Montant
Dotations et participations / plateforme territorial de rénovation énergétique (PTRE)	41
Dotations et participations / pacte territorial France Rénov'	22
Dotations et participations / hébergement temporaire chez l'habitant (HTH)	8
Charges transférées intégrées dans les attributions de compensation (AC)	34
Remboursements sur rémunérations du personnel et autres recettes liées	1
Total	106

(*) : recettes réelles de fonctionnement liées directement à la mise en œuvre de la compétence

2. HABITAT

2.2. Quels moyens financiers consacrés à l'investissement ?



Dépenses réelles d'investissement / Plan pluriannuel d'investissement pour la période 2023-2028 (en milliers d'euros)	Montant programmé sur la période 2023-2028	Dont montant réalisé sur la période 2023-2025
Opérations programmées d'amélioration de l'habitat / opérations de mise en œuvre du pacte territorial France Rénov'	762	301
Participation au financement de la construction d'une résidence habitat jeunes	300	0
Élaboration du programme local de l'habitat (PLH) ; réalisation d'une étude complémentaire sur l'habitat jeunes	54	54
Total	1 117	355

2. HABITAT

Et côté recettes ?

359
milliers d'euros
TTC

de subventions
d'investissement
programmées sur la
période 2023-2028



dont

179
milliers d'euros
TTC

perçues sur la
période 2023-2025



Subventions d'investissement / Plan pluriannuel d'investissement pour la période 2023-2028 (en milliers d'euros)	Montant programmé sur la période 2023-2028	Dont montant perçu sur la période 2023-2025
Opérations programmées d'amélioration de l'habitat / opérations de mise en œuvre du pacte territorial France Rénov'	344	164
Élaboration du programme local de l'habitat (PLH)	15	15
Total	359	179

2. HABITAT

2.3. Quels moyens en termes de RH affectés ?

0,66
agent en ETP

directement affecté à la mise en œuvre de la compétence au sein du service Habitat (direction de l'aménagement territorial et du développement économique)

Service Habitat

Chargé de mission
Aménagement et habitat
[0,66 / 0,66 ETP]

Sont mentionnés les emplois permanents directement affectés à la mise en œuvre de la compétence au 31 décembre 2025 ; pour chacun d'entre eux, sont indiquées en équivalent temps plein (ETP) : (i) la quotité de temps de travail de l'emploi créé, affectée à la mise en œuvre de la compétence / (ii) la quotité de temps de travail de l'emploi réellement pourvu, affectée à la mise en œuvre de la compétence.



Compétence **Accueil des gens du voyage**

3. ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

3.1. Quels moyens financiers dédiés au fonctionnement ?

195
milliers d'euros
TTC

de dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2025



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2025 (en milliers d'euros)

	Montant
Prestations du gestionnaire des aires d'accueil des gens du voyage	120
Entretien et fonctionnement courant des aires d'accueil des gens du voyage	58
Dépenses de personnel *	16
Total	195

(*) : charges de personnel (chapitre 012) et autres éventuelles charges liées aux ressources humaines (inscrites le cas échéant au chapitre 011) des agents permanents et non permanents directement affectés à la mise en œuvre de la compétence

3. ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Et côté recettes ?



de recettes réelles de fonctionnement perçues en 2025 *

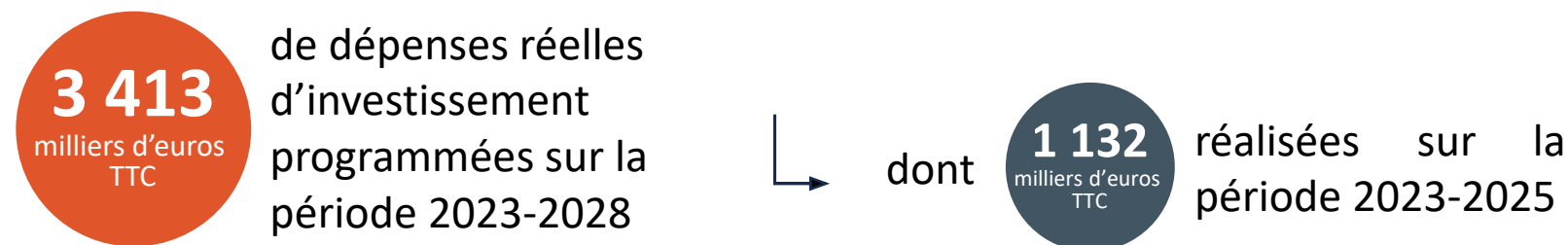


Répartition des recettes réelles de fonctionnement perçues en 2025 (en milliers d'euros)	Montant
Dotations et participations / aide au logement temporaire (ALT2) liée aux aires d'accueil des gens du voyage	53
Redevances / aires d'accueil des gens du voyage	20
Remboursements sur rémunérations du personnel et autres recettes liées	1
Total	74

(*) : recettes réelles de fonctionnement liées directement à la mise en œuvre de la compétence

3. ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

3.2. Quels moyens financiers consacrés à l'investissement ?



Dépenses réelles d'investissement / Plan pluriannuel d'investissement pour la période 2023-2028 (en milliers d'euros)	Montant programmé sur la période 2023-2028	Dont montant réalisé sur la période 2023-2025
Aménagement d'une aire (Val d'Erdre-Auxence / Louroux-Béconnais)	949	949
Réhabilitation et extension d'une aire (Lion-d'Angers)	783	1
Aménagement d'une aire (Erdre-en-Anjou)	664	2
Aménagement d'une aire (Hauts-d'Anjou / Champigné)	450	0
Réhabilitation d'une aire (Hauts-d'Anjou / Châteauneuf-sur-Sarthe)	397	19
Participation au financement de la construction de logements adaptés (Hauts-d'Anjou / Châteauneuf-sur-Sarthe)	153	153
Investissement courant consacré aux aires d'accueil des gens du voyage	16	8
Total	3 413	1 132

3. ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Et côté recettes ?

1 800
milliers d'euros
TTC

de subventions
d'investissement
programmées sur la
période 2023-2028



dont

432
milliers d'euros
TTC

perçues sur la
période 2023-2025



Subventions d'investissement / Plan pluriannuel d'investissement pour la période 2023-2028 (en milliers d'euros)	Montant programmé sur la période 2023-2028	Dont montant perçu sur la période 2023-2025
Aménagement d'une aire (Val d'Erdre-Auxence / Louroux-Béconnais)	562	412
Réhabilitation et extension d'une aire (Lion-d'Angers)	480	0
Aménagement d'une aire (Erdre-en-Anjou)	325	0
Aménagement d'une aire (Hauts-d'Anjou / Champigné)	225	0
Réhabilitation d'une aire (Hauts-d'Anjou / Châteauneuf-sur-Sarthe)	208	19
Total	1 800	432

3. ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

3.3. Quels moyens en termes de RH affectés ?

0,34
agent en ETP

directement affecté à la mise en œuvre de la compétence au sein du service Habitat (direction de l'aménagement territorial et du développement économique)

Service Habitat

Chargé de mission
Aménagement et habitat
[0,34 / 0,34 ETP]

Sont mentionnés les emplois permanents directement affectés à la mise en œuvre de la compétence au 31 décembre 2025 ; pour chacun d'entre eux, sont indiquées en équivalent temps plein (ETP) : (i) la quotité de temps de travail de l'emploi créé, affectée à la mise en œuvre de la compétence / (ii) la quotité de temps de travail de l'emploi réellement pourvu, affectée à la mise en œuvre de la compétence.

4

Compétence Environnement et énergie

4. ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

4.1. Quels moyens financiers dédiés au fonctionnement ?

29
milliers d'euros
TTC

de dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2025



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2025 (en milliers d'euros)	Montant
Subventions versées à des organismes et collectifs (GIEC, RECIT)	2
Dépenses de personnel *	27
Total	29

(*) : charges de personnel (chapitre 012) et autres éventuelles charges liées aux ressources humaines (inscrites le cas échéant au chapitre 011) des agents permanents et non permanents directement affectés à la mise en œuvre de la compétence

4. ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

Et côté recettes ?

2
milliers d'euros
TTC

de recettes réelles de fonctionnement perçues en 2025 *

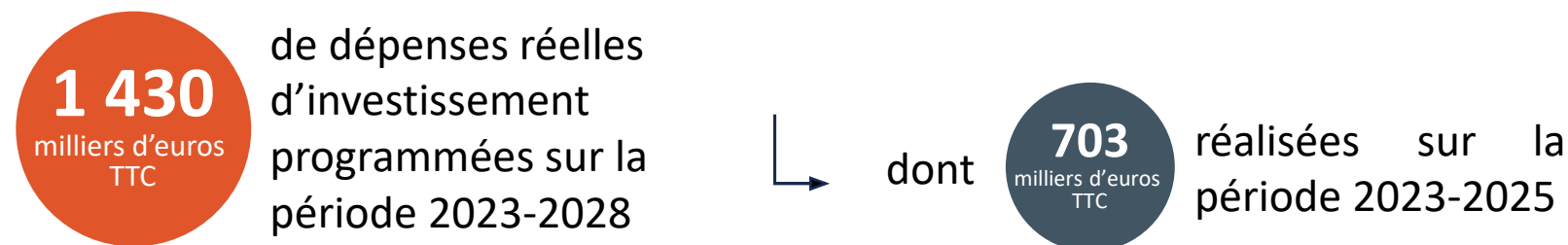


Répartition des recettes réelles de fonctionnement perçues en 2025 (en milliers d'euros)		Montant
Dotations et participations / soutien aux énergies renouvelables		2
Total		2

(*) : recettes réelles de fonctionnement liées directement à la mise en œuvre de la compétence

4. ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

4.2. Quels moyens financiers consacrés à l'investissement ?



Dépenses réelles d'investissement / Plan pluriannuel d'investissement pour la période 2023-2028 (en milliers d'euros)	Montant programmé sur la période 2023-2028	Dont montant réalisé sur la période 2023-2025
Mise en œuvre d'un programme de restauration des mares bocagères	571	317
Protection et mise en valeur de l'environnement, gestion des espaces naturels sensibles	428	240
Mise en œuvre de programmes de soutien aux énergies renouvelables, participation au capital d'Alter énergie	163	103
Participation au financement de la dorsale biogazière des vallées du Haut-Anjou	150	0
Mise en œuvre d'un programme d'aides à la plantation de haies bocagères	118	43
Total	1 430	703

4. ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

Et côté recettes ?

606
milliers d'euros
TTC

de subventions
d'investissement
programmées sur la
période 2023-2028



dont

300
milliers d'euros
TTC

perçues sur la
période 2023-2025



Subventions d'investissement / Plan pluriannuel d'investissement pour la période 2023-2028 (en milliers d'euros)	Montant programmé sur la période 2023-2028	Dont montant perçu sur la période 2023-2025
Mise en œuvre d'un programme de restauration des mares bocagères	363	120
Protection et mise en valeur de l'environnement, gestion des espaces naturels sensibles	231	169
Mise en œuvre d'un programme d'aides à la plantation de haies bocagères	11	11
Total	606	300

4. ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

4.3. Quels moyens en termes de RH affectés ?

0,50
agent en ETP

directement affecté à la mise en œuvre de la compétence au sein du service Environnement et mobilité (direction de l'aménagement territorial et du développement économique)

*Service Environnement et
mobilité*

Responsable du service
Environnement et mobilité
[0,50 / 0,50 ETP]

Sont mentionnés les emplois permanents directement affectés à la mise en œuvre de la compétence au 31 décembre 2025 ; pour chacun d'entre eux, sont indiquées en équivalent temps plein (ETP) : (i) la quotité de temps de travail de l'emploi créé, affectée à la mise en œuvre de la compétence / (ii) la quotité de temps de travail de l'emploi réellement pourvu, affectée à la mise en œuvre de la compétence.

5

Compétence **Mobilité**

5. MOBILITÉ

5.1. Quels moyens financiers dédiés au fonctionnement ?

80

milliers d'euros
TTC

de dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2025



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2025 (en milliers d'euros)

	Montant
Service de covoiturage (financement de la plateforme BlaBlaCar Daily)	30
Service de mobilité solidaire (financement du dispositif Mobil'Izi)	22
Outil de communication sur la mobilité (guide des mobilités)	1
Dépenses de personnel *	27
Total	80

(*) : charges de personnel (chapitre 012) et autres éventuelles charges liées aux ressources humaines (inscrites le cas échéant au chapitre 011) des agents permanents et non permanents directement affectés à la mise en œuvre de la compétence

5. MOBILITÉ

Et côté recettes ?

6
milliers d'euros
TTC

de recettes réelles de fonctionnement perçues en 2025 *

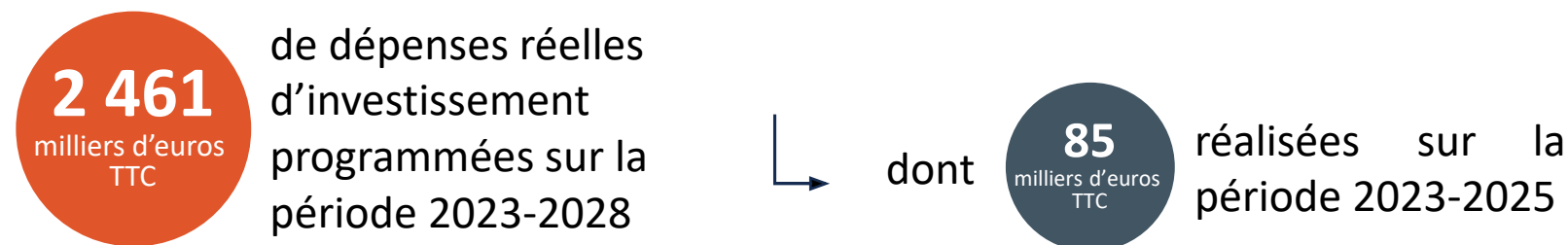


Répartition des recettes réelles de fonctionnement perçues en 2025 (en milliers d'euros)	Montant
Dotations et participations / service de covoiturage	6
Total	6

(*) : recettes réelles de fonctionnement liées directement à la mise en œuvre de la compétence

5. MOBILITÉ

5.2. Quels moyens financiers consacrés à l'investissement ?



Dépenses réelles d'investissement / Plan pluriannuel d'investissement pour la période 2023-2028 (en milliers d'euros)	Montant programmé sur la période 2023-2028	Dont montant réalisé sur la période 2023-2025
Aménagement de liaisons cyclables inter-bourgs *	2 220	77
<i>Dont études de faisabilité pré-opérationnelles</i>	67	
<i>Dont liaison entre Bécon-les-Granits et le Louroux-Béconnais</i>	323	
<i>Dont liaison entre le Lion-d'Angers et Thorigné-d'Anjou</i>	835	
<i>Dont liaison entre Champigné et Châteauneuf-sur-Sarthe</i>	994	
Expérimentation d'une ligne de covoiturage structurante, d'un réseau sécurisé de points d'arrêts d'autostop, mise en œuvre du schéma de stationnement sécurisé des vélos	241	8
Total	2 461	85

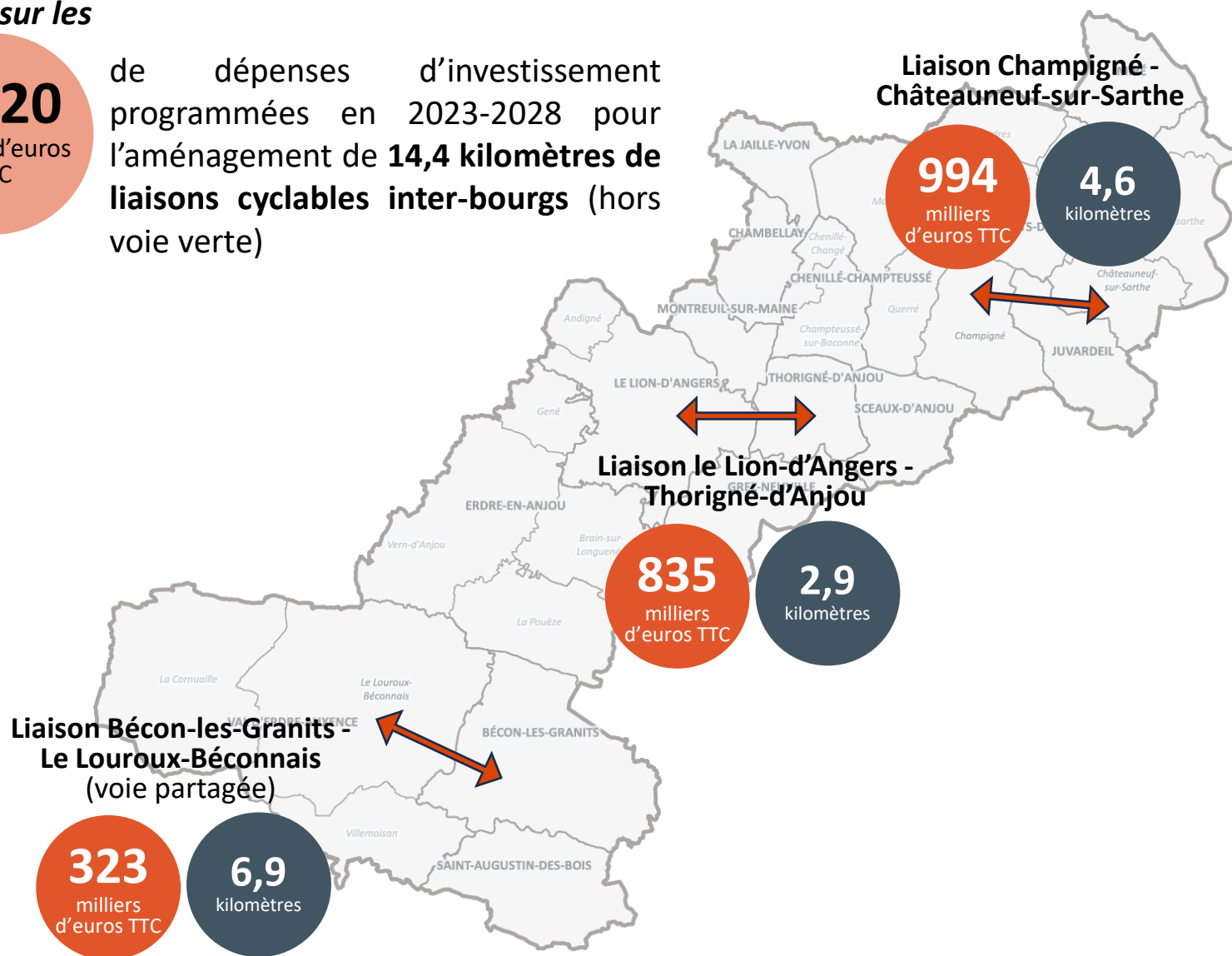
(*) : n'est pas pris en compte le projet d'aménagement de la voie verte le long de l'Oudon, initié au titre de la compétence Tourisme.

5. MOBILITÉ

Zoom sur les

2 220
milliers d'euros
TTC

de dépenses d'investissement
programmées en 2023-2028 pour
l'aménagement de **14,4 kilomètres de**
liaisons cyclables inter-bourgs (hors
voie verte)



5. MOBILITÉ

Et côté recettes ?

1 380
milliers d'euros
TTC

de subventions
d'investissement
programmées sur la
période 2023-2028



dont

83
milliers d'euros
TTC

perçues sur la
période 2023-2025



Subventions d'investissement / Plan pluriannuel d'investissement pour la période 2023-2028 (en milliers d'euros)	Montant programmé sur la période 2023-2028	Dont montant perçu sur la période 2023-2025
Aménagement de liaisons cyclables inter-bourgs	1 314	77
<i>Dont études de faisabilité pré-opérationnelles</i>	22	22
<i>Dont liaison entre Bécon-les-Granits et le Louroux-Béconnais</i>	254	54
<i>Dont liaison entre le Lion-d'Angers et Thorigné-d'Anjou</i>	462	0
<i>Dont liaison entre Champigné et Châteauneuf-sur-Sarthe</i>	575	0
Expérimentation d'une ligne de covoiturage structurante, d'un réseau sécurisé de points d'arrêts d'autostop, mise en œuvre du schéma de stationnement sécurisé des vélos, enquête sur les mobilités	66	6
Total	1 380	83

5. MOBILITÉ

5.3. Quels moyens en termes de RH affectés ?

0,50
agent en ETP

directement affecté à la mise en œuvre de la compétence au sein du service Environnement et mobilité (direction de l'aménagement territorial et du développement économique)

*Service Environnement et
mobilité*

Responsable du service
Environnement et mobilité
[0,50 / 0,50 ETP]

Sont mentionnés les emplois permanents directement affectés à la mise en œuvre de la compétence au 31 décembre 2025 ; pour chacun d'entre eux, sont indiquées en équivalent temps plein (ETP) : (i) la quotité de temps de travail de l'emploi créé, affectée à la mise en œuvre de la compétence / (ii) la quotité de temps de travail de l'emploi réellement pourvu, affectée à la mise en œuvre de la compétence.

6

Compétence Développement économique

6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

6.1. Quels moyens financiers dédiés au fonctionnement ?

148

milliers d'euros
TTC

de dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2025



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2025 (en milliers d'euros)

	Montant
Entretien et fonctionnement courant des zones d'activités *	34
Entretien et fonctionnement courant des usines et ateliers-relais [<i>en euros TTC et non HT</i>] **	27
Accompagnement des entreprises et commerces, animation économique *	20
Accompagnement de la filière agricole (programme Territoire pilote transmission agriculture, comices) *	17
Dépenses de personnel ***	49
Total	148

(*) : budget principal

(**) : budget annexe Immobilier d'entreprises

(***) : charges de personnel (chapitre 012) et autres éventuelles charges liées aux ressources humaines (inscrites le cas échéant au chapitre 011) des agents permanents et non permanents directement affectés à la mise en œuvre de la compétence (budget principal)

6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Et côté recettes ?

61

milliers d'euros
TTC

de recettes réelles de fonctionnement perçues en 2025 *



Répartition des recettes réelles de fonctionnement perçues en 2025 (en milliers d'euros)

	Montant
Dotations et participations / fonds territorial Résilience Pays-de-la-Loire	26
Charges transférées intégrées dans les attributions de compensation (AC) **	27
Redevances / occupation du domaine public (antenne-relais située en zone d'activités)	7
Produits / produits de participations Alter éco	2
Total	61

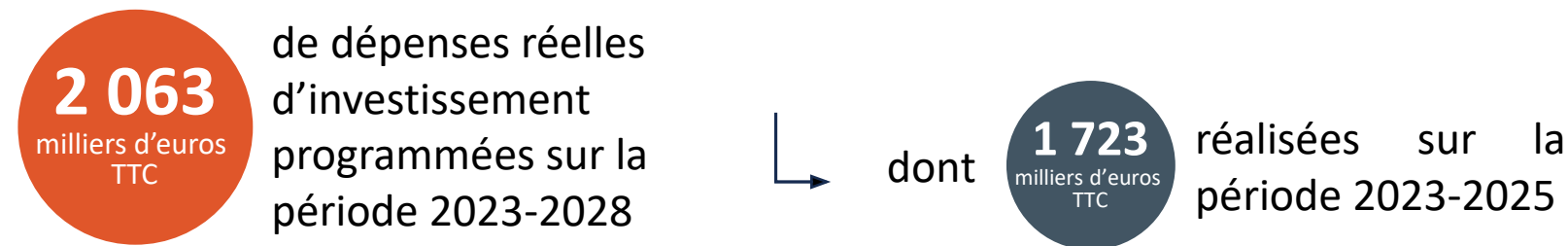
(*) : recettes réelles de fonctionnement liées directement à la mise en œuvre de la compétence

(**) : 24 670 € de charges transférées intégrées dans les attributions de compensation ; 2 000 € de ressources fiscales additionnelles perçues par l'ex Communauté de communes de Ouest-Anjou en 2016 et transférées en 2017 à la CCVHA, pouvant être assimilées à ce titre à des transferts de charges

6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

6.2. Quels moyens financiers consacrés à l'investissement ?

Une partie des dépenses d'investissement relatives à la compétence sont retracées au sein du **budget principal**.



Dépenses réelles d'investissement / Plan pluriannuel d'investissement pour la période 2023-2028 (en milliers d'euros)	Montant programmé sur la période 2023-2028	Dont montant réalisé sur la période 2023-2025
Avance du budget principal auprès du budget annexe Zones d'activités	1 668	1 668
Subventions versées au budget annexe Immobilier d'entreprises en vue de la construction d'ateliers-relais	340	0
Participation au capital d'Alter énergie	55	55
Total	2 063	1 723

6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Et côté recettes ?



*de subventions d'investissement programmées
sur la période 2024-2033*

6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les dépenses relatives à l'aménagement proprement dit des zones d'activités sont retracées quant à elles non pas au sein du budget principal mais du **budget annexe Zones d'activités**.

5 826
milliers d'euros
HT

de dépenses devant être engagées à compter du 1^{er} janvier 2026 et au cours des années suivantes pour porter les projets d'extension et finaliser l'aménagement des zones

Répartition par zone d'activités	Montant (en milliers d'euros)
Zone Les Peupliers (Erdre-en-Anjou / La Pouëze)	51
Zone Les Victoires (Erdre-en-Anjou / Vern-d'Anjou)	8
Zone La Grée (Hauts-d'Anjou)	0
Zone La Fontaine (Hauts-d'Anjou / Champigné)	1 700
Zone Saint-Jean (Hauts-d'Anjou / Châteauneuf-sur-Sarthe)	295
Zone La Grosse Pierre (Lion-d'Angers)	759
Zone La Sablonnière (Lion-d'Angers)	2 452
Zone Le Rochereau (Miré)	160
Zone Le Vallon (Val d'Erdre-Auxence / Louroux-Béconnais)	401
Total	5 826

1 668
milliers d'euros
HT

sans oublier les

d'avance devant être remboursée à terme au budget principal

6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Et côté recettes ?

5 944
milliers d'euros
HT

de recettes devant être perçues à compter du 1^{er} janvier 2026 et au cours des années suivantes (dans l'hypothèse d'une vente de l'ensemble des parcelles aménagées)

Répartition par zone d'activités	Montant (en milliers d'euros)
Zone Les Peupliers (Erdre-en-Anjou / La Pouëze)	68
Zone Les Victoires (Erdre-en-Anjou / Vern-d'Anjou)	226
Zone La Grée (Hauts-d'Anjou)	300
Zone La Fontaine (Hauts-d'Anjou / Champigné)	1 250
Zone Saint-Jean (Hauts-d'Anjou / Châteauneuf-sur-Sarthe)	139
Zone La Grosse Pierre (Lion-d'Angers)	875
Zone La Sablonnière (Lion-d'Angers)	1 707
Zone Le Rochereau (Miré)	262
Zone Le Vallon (Val d'Erdre-Auxence / Louroux-Béconnais)	1 117
Total	5 944

6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

6.3. Quels moyens en termes de RH affectés ?

0,80
agent en ETP

directement affecté à la mise en œuvre de la compétence au sein du service Développement économique (direction de l'aménagement territorial et du développement économique)

*Service Développement
économique*

Responsable du service
Développement économique
[1,00 / 0,80 ETP]

Sont mentionnés les emplois permanents directement affectés à la mise en œuvre de la compétence au 31 décembre 2025 ; pour chacun d'entre eux, sont indiquées en équivalent temps plein (ETP) : (i) la quotité de temps de travail de l'emploi créé, affectée à la mise en œuvre de la compétence / (ii) la quotité de temps de travail de l'emploi réellement pourvu, affectée à la mise en œuvre de la compétence.



Compétence **Tourisme**

7. TOURISME

7.1. Quels moyens financiers dédiés au fonctionnement ?

414

milliers d'euros
TTC

de dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2025



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2025 (en milliers d'euros)

Montant

Contribution versée au PETR du Segréen - Pays de l'Anjou bleu :	255
<i>Au titre de l'office de tourisme</i>	171
<i>Au titre de l'équipement touristique La mine bleue</i>	84
Entretien des sentiers de randonnée d'intérêt touristique (y compris du mobilier et du balisage)	45
Contribution versée au titre du GIP du parc départemental de l'Isle Briand	31
Contribution versée au titre de l'équipement touristique La Gogane	30
Intérêts des prêts contractés pour les équipements touristiques (maison de la rivière et Rives Gabare)	3
Dépenses de personnel *	50
Total	414

(*) : charges de personnel (chapitre 012) et autres éventuelles charges liées aux ressources humaines (inscrites le cas échéant au chapitre 011) des agents permanents et non permanents directement affectés à la mise en œuvre de la compétence

7. TOURISME

Et côté recettes ?

38
milliers d'euros
TTC

de recettes réelles de fonctionnement perçues en 2025 *

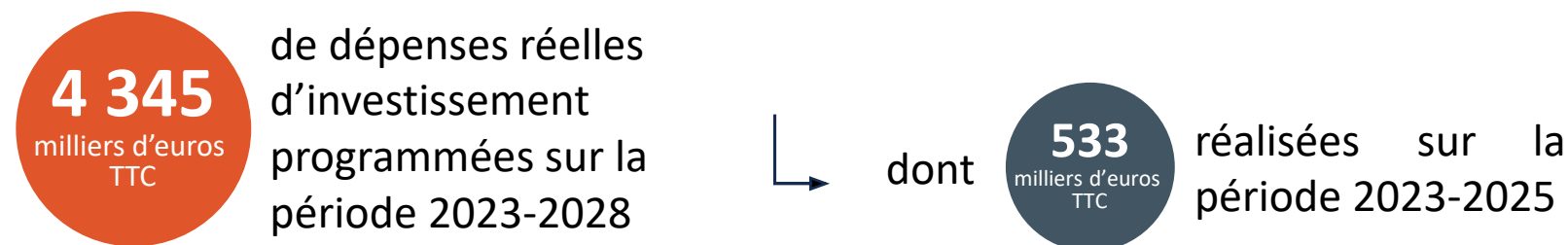


Répartition des recettes réelles de fonctionnement perçues en 2025 (en milliers d'euros)	Montant
Charges transférées intégrées dans les attributions de compensation (AC)	34
Dotations et participations / sentiers de randonnée d'intérêt touristique	3
Produits / coupes de bois	1
Total	38

(*) : recettes réelles de fonctionnement liées directement à la mise en œuvre de la compétence

7. TOURISME

7.2. Quels moyens financiers consacrés à l'investissement ?



Dépenses réelles d'investissement / Plan pluriannuel d'investissement pour la période 2023-2028 (en milliers d'euros)	Montant programmé sur la période 2023-2028	Dont montant réalisé sur la période 2023-2025
Aménagement d'une voie verte le long de l'Oudon	3 592	80
Contributions versées au titre du GIP du parc départemental de l'Isle Briand et de l'équipement touristique La Gogane	509	274
Remboursement des prêts contractés pour les équipements touristiques (maison de la rivière et Rives Gabare)	138	126
Aménagement des sentiers de randonnée d'intérêt touristique et des boucles équestres	105	53
Total	4 345	533

7. TOURISME

Et côté recettes ?

1 833
milliers d'euros
TTC

de subventions
d'investissement
programmées sur la
période 2023-2028



dont

127
milliers d'euros
TTC

perçues sur la
période 2023-2025



Subventions d'investissement / Plan pluriannuel d'investissement pour la période 2023-2028 (en milliers d'euros)	Montant programmé sur la période 2023-2028	Dont montant perçu sur la période 2023-2025
Aménagement d'une voie verte le long de l'Oudon	1 724	26
Aménagement des sentiers de randonnée d'intérêt touristique et des boucles équestres	109	101
Total	1 833	127

7. TOURISME

7.3. Quels moyens en termes de RH affectés ?

1,00
agent en ETP

directement affecté à la mise en œuvre de la compétence au sein du service Tourisme (direction de l'aménagement territorial et du développement économique)

Service Tourisme

Responsable du service
Tourisme
[1,00 / 1,00 ETP]

Sont mentionnés les emplois permanents directement affectés à la mise en œuvre de la compétence au 31 décembre 2025 ; pour chacun d'entre eux, sont indiquées en équivalent temps plein (ETP) : (i) la quotité de temps de travail de l'emploi créé, affectée à la mise en œuvre de la compétence / (ii) la quotité de temps de travail de l'emploi réellement pourvu, affectée à la mise en œuvre de la compétence.



Compétence **Voirie**

8. VOIRIE

8.1. Quels moyens financiers dédiés au fonctionnement ?

1 460
milliers d'euros
TTC

de dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2025



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2025 (en milliers d'euros)	Montant
Entretien et fonctionnement courant de la voirie et du service *	1 061
Dépenses de personnel *	399
Total	1 460

(*) : ne sont pas pris en compte l'entretien et le fonctionnement courant des zones d'activités (compétence Développement économique)

(**) : charges de personnel (chapitre 012) et autres éventuelles charges liées aux ressources humaines (inscrites le cas échéant au chapitre 011) des agents permanents et non permanents directement affectés à la mise en œuvre de la compétence

8. VOIRIE

Et côté recettes ?

816

milliers d'euros
TTC

de recettes réelles de fonctionnement perçues en 2025 *



Répartition des recettes réelles de fonctionnement perçues en 2025 (en milliers d'euros)

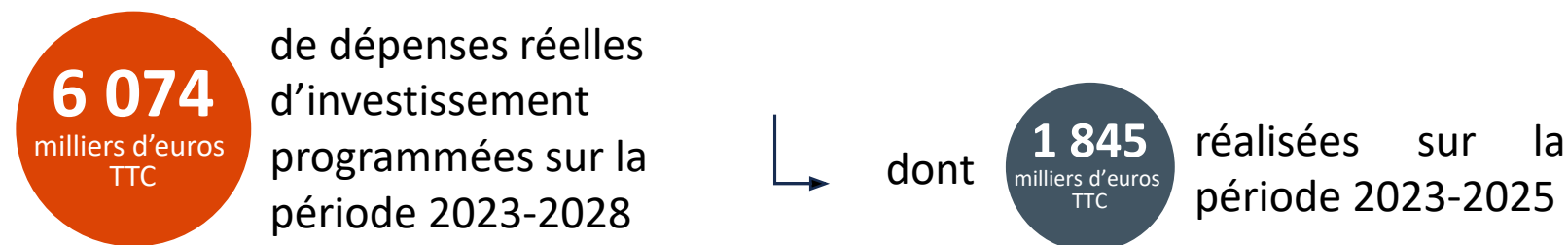
	Montant
Charges transférées intégrées dans les attributions de compensation (AC) **	791
Remboursements sur rémunérations du personnel et autres recettes liées	10
Produits / vente de la balayeuse	8
Refacturation auprès des communes de prestations du service Voirie	7
Total	816

(*) : recettes réelles de fonctionnement liées directement à la mise en œuvre de la compétence

(**) : 391 158 € de charges transférées intégrées dans les attributions de compensation ; 400 000 € de ressources fiscales additionnelles perçues par l'ex Communauté de communes de Ouest-Anjou en 2016 et transférées en 2017 à la CCVHA, pouvant être assimilées à ce titre à des transferts de charges

8. VOIRIE

8.2. Quels moyens financiers consacrés à l'investissement ?

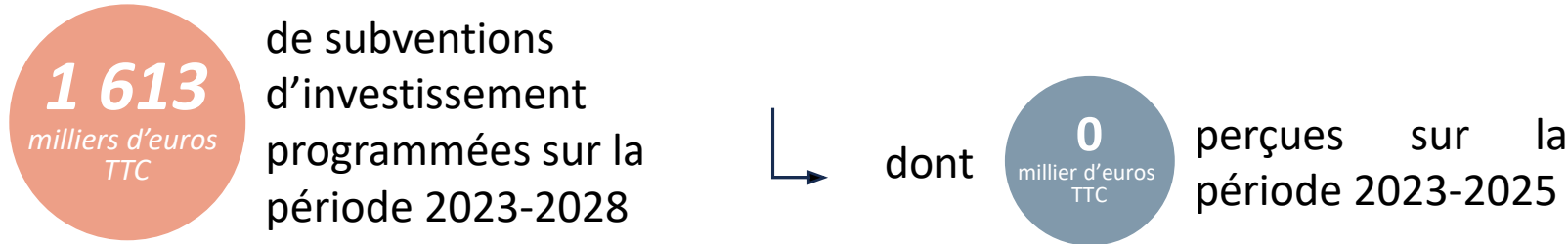


Dépenses réelles d'investissement / Plan pluriannuel d'investissement pour la période 2023-2028 (en milliers d'euros)	Montant programmé sur la période 2023-2028	Dont montant réalisé sur la période 2023-2025
Investissement courant consacré à l'entretien de la voirie et au service *	2 586	1 111
Investissement courant consacré au matériel roulant du service	577	432
Aménagement de la rocade est - La Sablonnière (Lion-d'Angers)	2 677	70
Construction d'un hangar pour le centre technique (Lion-d'Angers)	233	232
Total	6 074	1 845

(*) : à noter que les mouvements budgétaires et financiers liés à l'aménagement proprement dit des zones d'activités sont retracés au sein du budget annexe Zones d'activités (compétence Développement économique).

8. VOIRIE

Et côté recettes ?



 Subventions d'investissement / Plan pluriannuel d'investissement pour la période 2023-2028 (en milliers d'euros)	Montant programmé sur la période 2023-2028	Dont montant perçu sur la période 2023-2025
Aménagement de la rocade est - La Sablonnière (Lion-d'Angers)	1 613	0
Total	1 613	0

8. VOIRIE

8.3. Quels moyens en termes de RH affectés ?

9,25
agents en ETP

directement affectés à la mise en œuvre de la compétence au sein du service Voirie (direction des services techniques)

Voirie

*Assistance
et soutien administratif*

Responsable du service Voirie

[0,75 / 0,75 ETP]

Adjoint au responsable
du service Voirie
[1,00 / 1,00 ETP]

Assistant de gestion
[0,50 / 0,50 ETP]

Agent de voirie
[1,00 / 1,00 ETP]

Agent de voirie
[1,00 / 1,00 ETP]

Agent de voirie
[1,00 / 1,00 ETP]

Agent de voirie
[1,00 / 1,00 ETP]

Agent de voirie
[1,00 / 1,00 ETP]

Agent de voirie
[1,00 / 1,00 ETP]

Agent de voirie
[1,00 / 1,00 ETP]

Agent de voirie
[1,00 / 0,00 ETP]

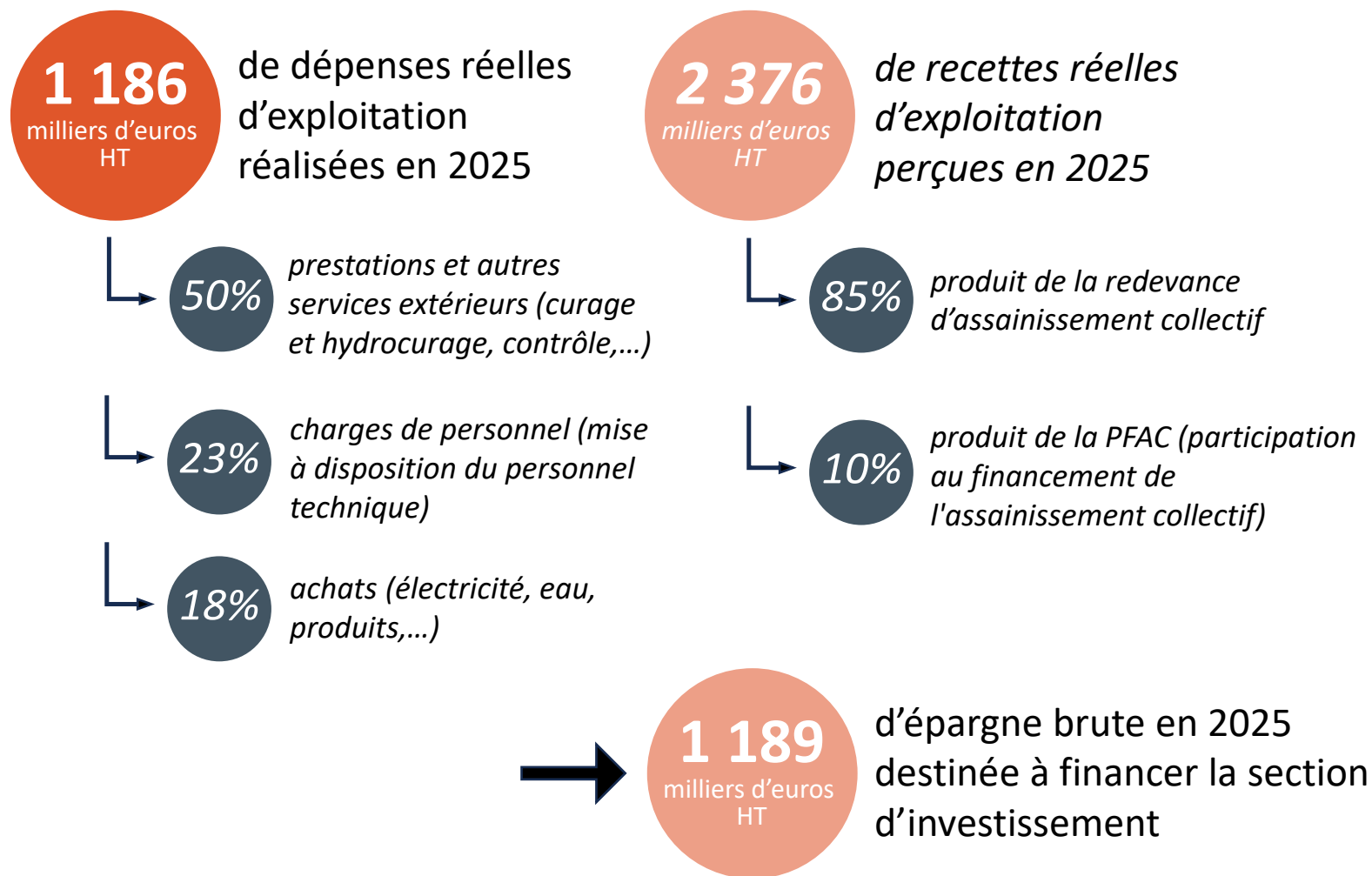
Sont mentionnés les emplois permanents directement affectés à la mise en œuvre de la compétence au 31 décembre 2025 ; pour chacun d'entre eux, sont indiquées en équivalent temps plein (ETP) : (i) la quotité de temps de travail de l'emploi créé, affectée à la mise en œuvre de la compétence / (ii) la quotité de temps de travail de l'emploi réellement pourvu, affectée à la mise en œuvre de la compétence.

9

Compétence **Assainissement**

9. ASSAINISEMENT

9.1. Quels moyens financiers dédiés au fonctionnement ?



9. ASSAINISEMENT

9.2. Quels moyens financiers consacrés à l'investissement ?

20 704
milliers d'euros
HT

de dépenses réelles
d'investissement
programmées sur la
période 2024-2033



dont

2 785
milliers d'euros
HT

réalisées sur la
période 2024-2025



Dépenses réelles d'investissement / Plan pluriannuel d'investissement pour la période 2024-2033 (en milliers d'euros)	Montant programmé sur la période 2024-2033	Dont montant réalisé sur la période 2024-2025
Opérations programmées au schéma directeur	10 688	1 016
Autres opérations de travaux non programmées au schéma directeur	3 878	719
Investissement courant consacré aux réseaux, équipements et stations	2 864	373
Remboursement des emprunts et de l'avance du budget principal	3 273	677
Total	20 704	2 785

Et côté recettes ?

4 103
milliers d'euros
HT

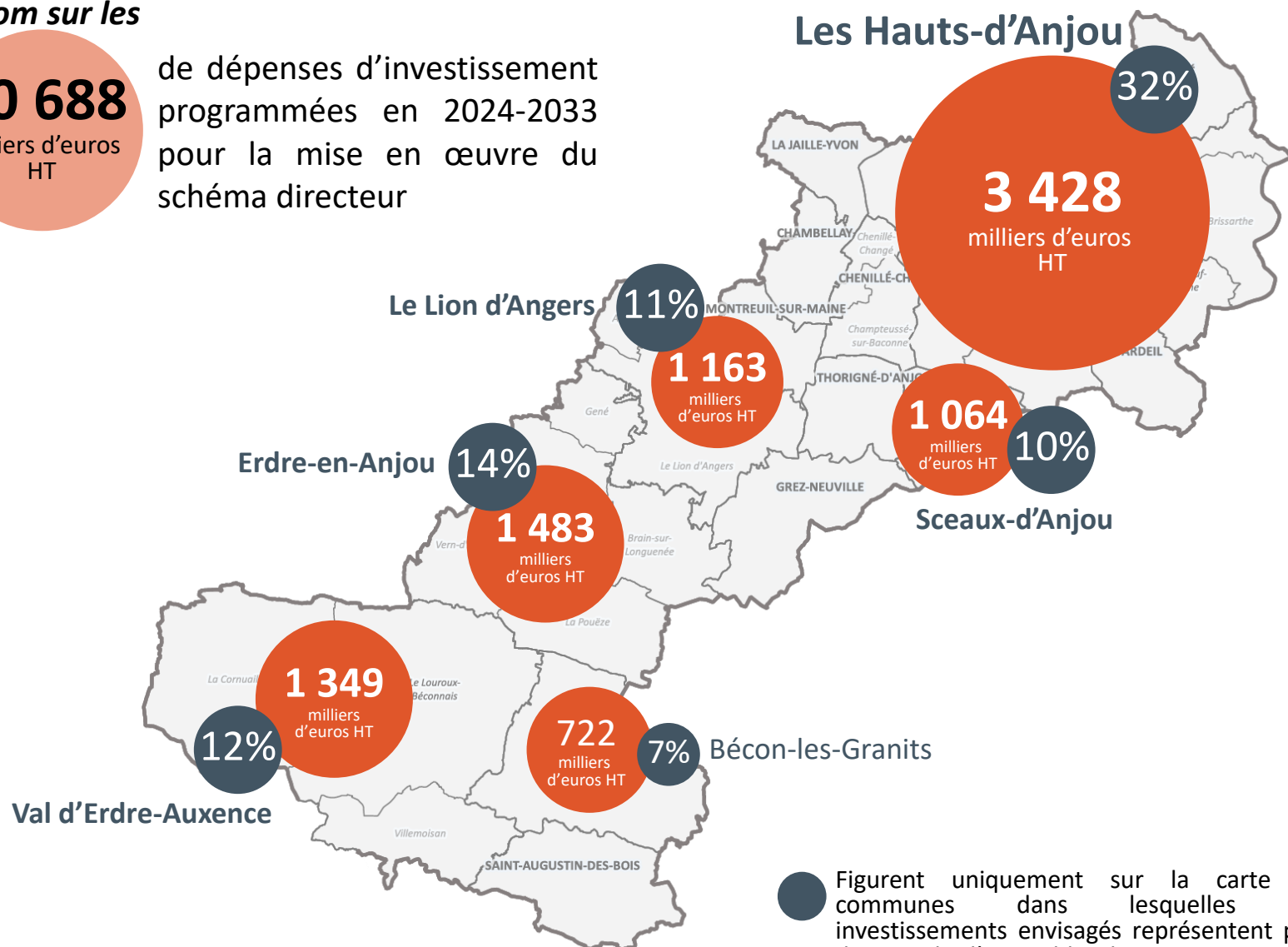
de subventions d'investissement à percevoir sur
la période 2024-2033

9. ASSAINISSEMENT

Zoom sur les

10 688
milliers d'euros
HT

de dépenses d'investissement
programmées en 2024-2033
pour la mise en œuvre du
schéma directeur



Figurent uniquement sur la carte les communes dans lesquelles les investissements envisagés représentent plus de 5% de l'ensemble des investissements programmés.

9. ASSAINISSEMENT

Zoom sur les

10 688

milliers d'euros
HT

de dépenses d'investissement
programmées en 2024-2033
pour la mise en œuvre du
schéma directeur



Dépenses réelles d'investissement programmées en 2024-2033 pour la mise en œuvre du schéma directeur (en milliers d'euros)	Montant	En %
Opérations de travaux d'extension, d'amélioration ou de renouvellement de stations	4 047	37%
Opérations de travaux de mise en séparatif du réseau unitaire et/ou de déconnexion du réseau	3 328	31%
Opérations de travaux de renouvellement et/ou de réparation de conduites, d'adaptation d'ouvrages et équipements, etc.	3 254	30%
Déploiement des équipements d'autosurveillance	59	1%
Total	10 688	100%

14

communes et

26

systèmes d'assainissement collectifs ...

... concernés par la mise en œuvre
du schéma directeur en 2024-2033

9. ASSAINISEMENT

9.3. Quels moyens en termes de RH affectés ?

5,00
agents en ETP

directement affectés à la mise en œuvre de la compétence au sein du service Eau et assainissement (direction des services techniques)

*Stratégie
et conduite d'opérations*

Responsable en charge de la
stratégie Eau et assainissement
[0,80 / 0,80 ETP]

Conducteur d'opérations
[0,60 / 0,60 ETP]

*Assistance
et soutien administratif*

Assistant de gestion
[0,80 / 0,80 ETP]

Exploitation

Responsable du service Voirie
et de l'exploitation
[0,20 / 0,20 ETP]

Technicien d'exploitation
[1,00 / 1,00 ETP]

Technicien d'exploitation
[0,60 / 0,60 ETP]

Agent d'exploitation
[1,00 / 1,00 ETP]

Sont mentionnés les emplois permanents directement affectés à la mise en œuvre de la compétence au 31 décembre 2025 ; pour chacun d'entre eux, sont indiquées en équivalent temps plein (ETP) : (i) la quotité de temps de travail de l'emploi créé, affectée à la mise en œuvre de la compétence / (ii) la quotité de temps de travail de l'emploi réellement pourvu, affectée à la mise en œuvre de la compétence.

10

Compétence **Gestion des eaux pluviales urbaines**

10. EAUX PLUVIALES URBAINES

10.1. Quels moyens financiers dédiés au fonctionnement ?

88

milliers d'euros
TTC

de dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2025



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2025 (en milliers d'euros)

	Montant
Curage, hydrocurage, entretien et inspection des réseaux et ouvrages	33
Travaux de réparation de branchements	2
Achat de matériel	2
Dépenses de personnel *	51
Total	88

(*) : charges de personnel (chapitre 012) et autres éventuelles charges liées aux ressources humaines (inscrites le cas échéant au chapitre 011) des agents permanents et non permanents directement affectés à la mise en œuvre de la compétence

10. EAUX PLUVIALES URBAINES

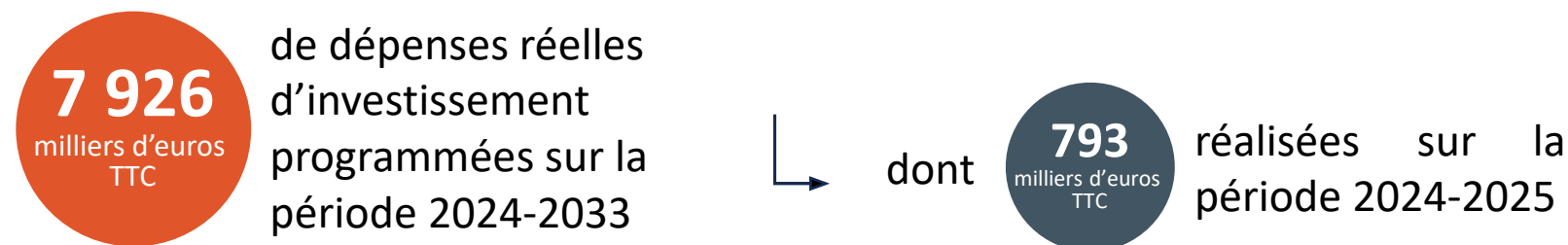
Et côté recettes ?

Les dépenses réelles de fonctionnement (hormis les dépenses de personnel, prises en charge par la CCVHA) sont refacturées chaque année aux communes, par le biais de l'attribution de compensation ; elles sont réparties entre ces dernières au prorata de la population agglomérée.

À noter que les dépenses réalisées durant l'exercice N sont refacturées aux communes durant l'exercice N+1.

10. EAUX PLUVIALES URBAINES

10.2. Quels moyens financiers consacrés à l'investissement ?



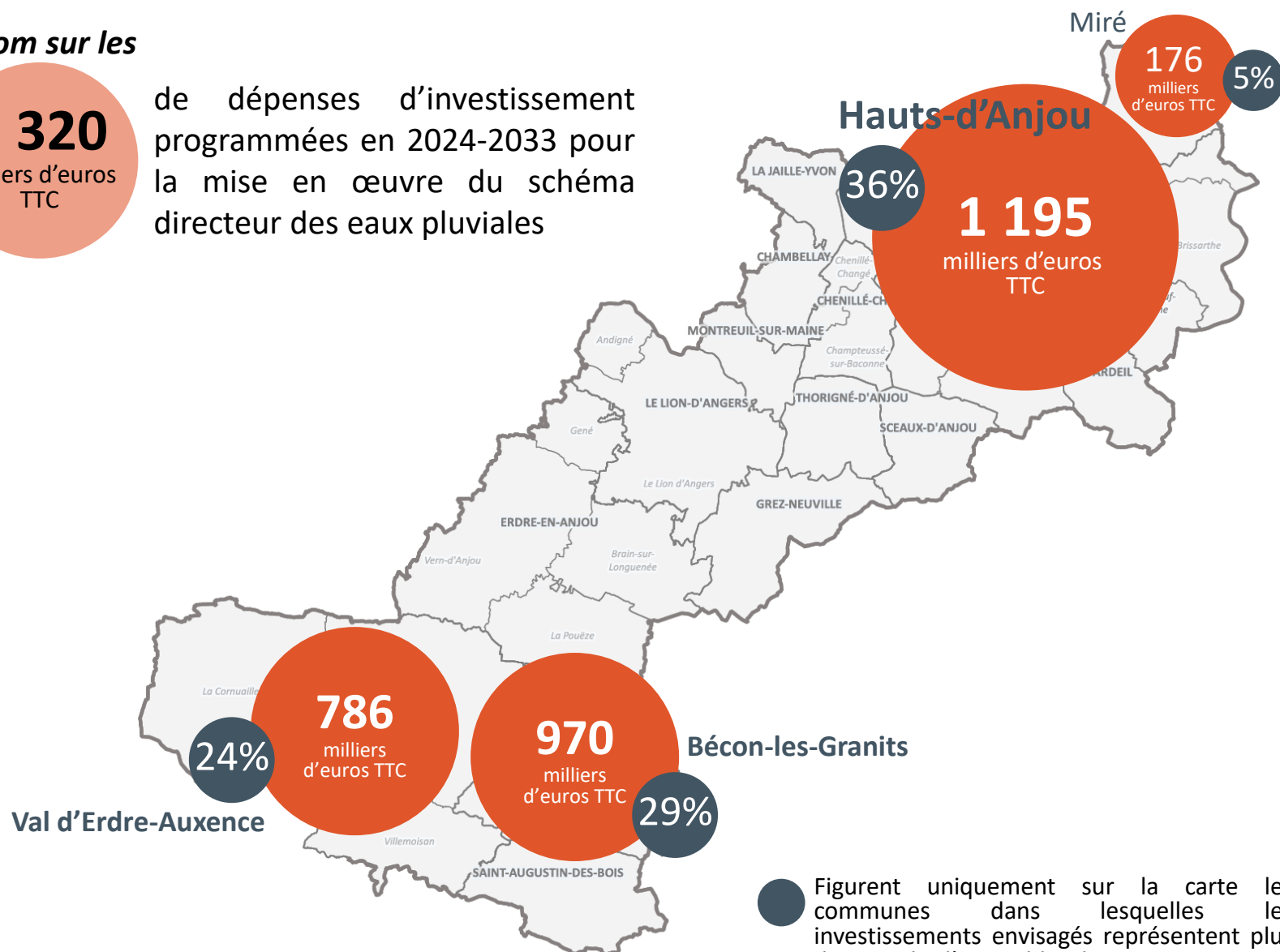
Dépenses réelles d'investissement / Plan pluriannuel d'investissement pour la période 2024-2033 (en milliers d'euros)	Montant programmé sur la période 2024-2033	Dont montant réalisé sur la période 2024-2025
Opérations programmées au schéma directeur des eaux pluviales	3 320	0
Opérations programmées au schéma directeur des eaux usées	1 523	302
Autres opérations de travaux non programmées aux schémas directeurs	2 028	389
Investissement courant consacré aux réseaux et équipements	1 054	102
Total	7 926	793

10. EAUX PLUVIALES URBAINES

Zoom sur les

3 320
milliers d'euros
TTC

de dépenses d'investissement
programmées en 2024-2033 pour
la mise en œuvre du schéma
directeur des eaux pluviales



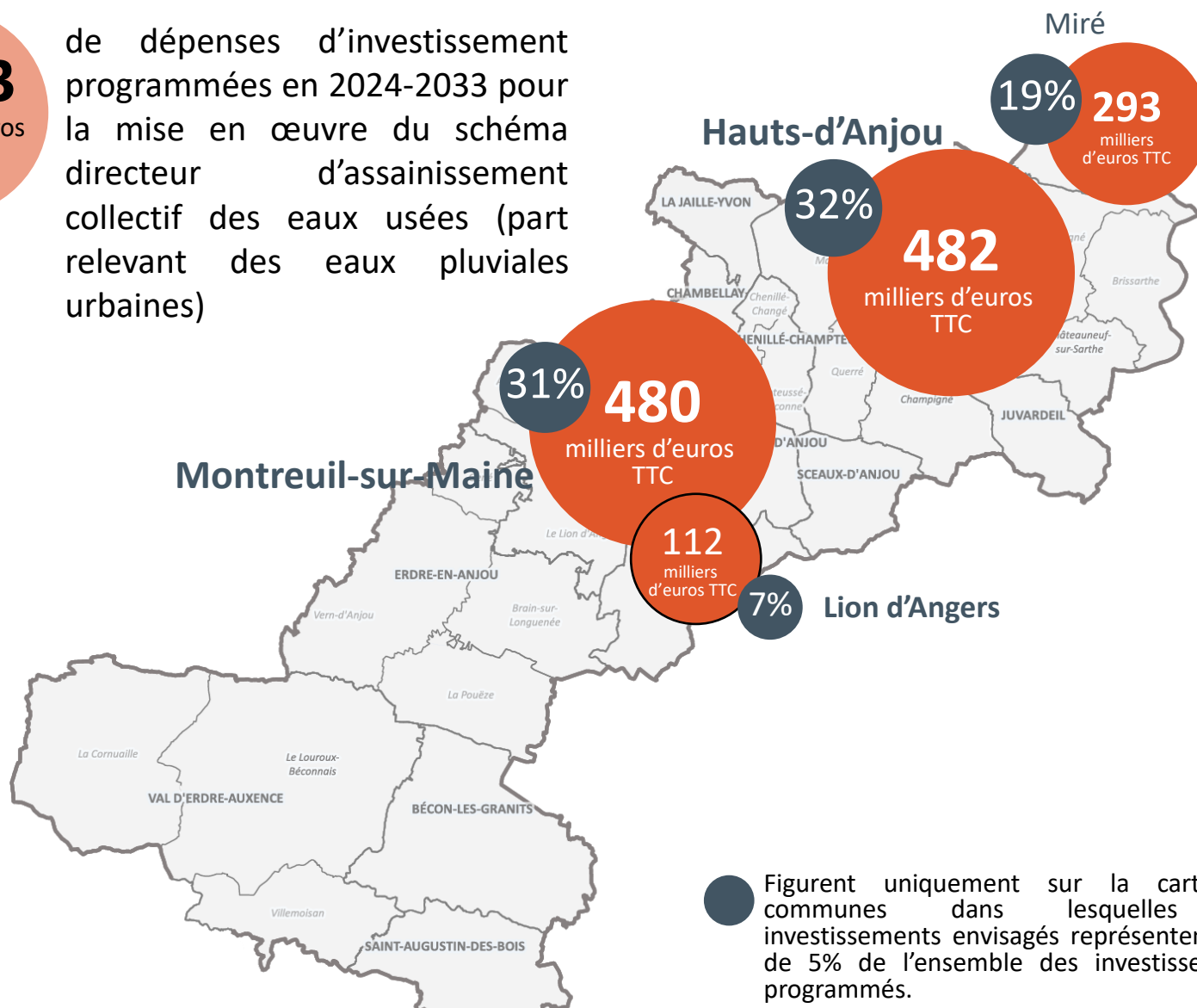
Figurent uniquement sur la carte les communes dans lesquelles les investissements envisagés représentent plus de 5% de l'ensemble des investissements programmés.

10. EAUX PLUVIALES URBAINES

Zoom sur les

1 523
milliers d'euros
TTC

de dépenses d'investissement programmées en 2024-2033 pour la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées (part relevant des eaux pluviales urbaines)

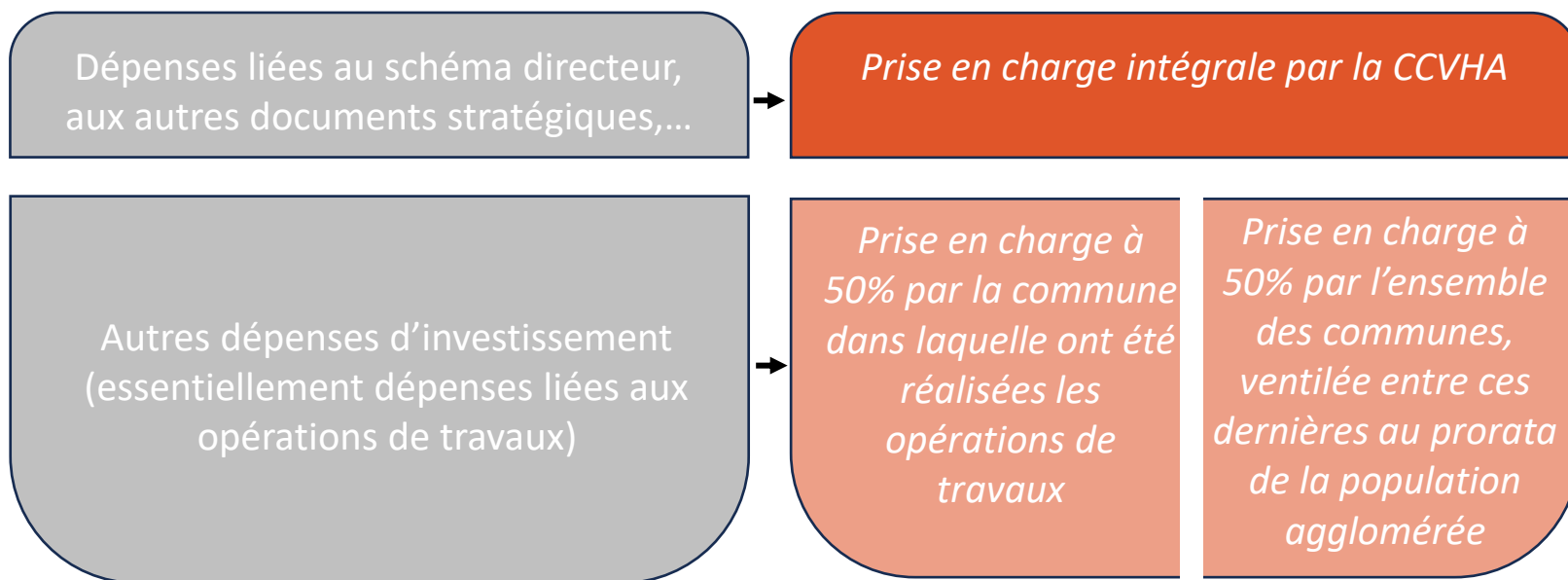


Figurent uniquement sur la carte les communes dans lesquelles les investissements envisagés représentent plus de 5% de l'ensemble des investissements programmés.

10. EAUX PLUVIALES URBAINES

Et côté recettes ?

Les dépenses réelles d'investissement (hormis celles liées à l'élaboration du schéma directeur et des autres documents stratégiques, prises en charge par la CCVHA) sont refacturées chaque année aux communes, par le biais de l'attribution de compensation, sur la base suivante :



À noter que les dépenses réalisées durant l'exercice N sont refacturées aux communes durant l'exercice N+1.

10. EAUX PLUVIALES URBAINES

10.3. Quels moyens en termes de RH affectés ?

1,25
agent en ETP

directement affecté à la mise en œuvre de la compétence au sein du service Eau et assainissement (direction des services techniques)

*Stratégie
et conduite d'opérations*

Responsable en charge de la
stratégie Eau et assainissement
[0,20 / 0,20 ETP]

Conducteur d'opérations
[0,40 / 0,40 ETP]

*Assistance
et soutien administratif*

Assistant de gestion
[0,20 / 0,20 ETP]

Exploitation

Responsable du service Voirie
et de l'exploitation
[0,05 / 0,05 ETP]

Technicien d'exploitation
[0,40 / 0,40 ETP]

Sont mentionnés les emplois permanents directement affectés à la mise en œuvre de la compétence au 31 décembre 2025 ; pour chacun d'entre eux, sont indiquées en équivalent temps plein (ETP) : (i) la quotité de temps de travail de l'emploi créé, affectée à la mise en œuvre de la compétence / (ii) la quotité de temps de travail de l'emploi réellement pourvu, affectée à la mise en œuvre de la compétence.



Compétence **Petite enfance**

11. PETITE ENFANCE

11.1. Quels moyens financiers dédiés au fonctionnement ?

638

milliers d'euros
TTC

de dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2025



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2025 (en milliers d'euros)

	Montant
Subventions versées aux gestionnaires des services affectés à l'accueil de la petite enfance *	507
Entretien et fonctionnement courant des bâtiments dédiés à la petite enfance	104
Intérêts des prêts contractés pour les bâtiments dédiés à la petite enfance (multi-accueil des Hauts-d'Anjou / Châteauneuf-sur-Sarthe)	4
Dépenses de personnel **	24
Total	638

(*) : c'est-à-dire aux gestionnaires des cinq multi-accueils, de la micro-crèche et des trois relais petite enfance (RPE)

(**) : charges de personnel (chapitre 012) et autres éventuelles charges liées aux ressources humaines (inscrites le cas échéant au chapitre 011) des agents permanents et non permanents directement affectés à la mise en œuvre de la compétence

11. PETITE ENFANCE

Et côté recettes ?

453

milliers d'euros
TTC

de recettes réelles de fonctionnement perçues en 2025 *



Répartition des recettes réelles de fonctionnement perçues en 2025 (en milliers d'euros)

	Montant
Charges transférées intégrées dans les attributions de compensation (AC) **	298
Reversement de fiscalité intégré dans les attributions de compensation (AC) ***	118
Loyers et remboursements de charges locatives perçus pour la location d'espaces communautaires	37
Total	453

(*) : recettes réelles de fonctionnement liées directement à la mise en œuvre de la compétence

(**) : 97 507 € de charges transférées intégrées dans les attributions de compensation ; 200 000 € de ressources fiscales additionnelles perçues par l'ex Communauté de communes de Ouest-Anjou en 2016 et transférées en 2017 à la CCVHA, pouvant être assimilées à ce titre à des transferts de charges

(***) : reversement par les communes auprès de la Communauté de communes de l'accompagnement financier des autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant versé par l'État

11. PETITE ENFANCE

11.2. Quels moyens financiers consacrés à l'investissement ?

3 248
milliers d'euros
TTC

de dépenses réelles
d'investissement
programmées sur la
période 2023-2028



dont

2 085
milliers d'euros
TTC

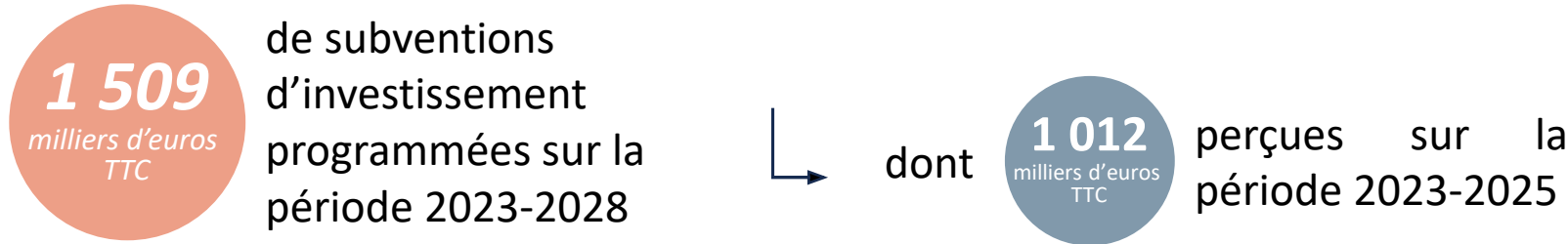
réalisées sur la
période 2023-2025



Dépenses réelles d'investissement / Plan pluriannuel d'investissement pour la période 2023-2028 (en milliers d'euros)	Montant programmé sur la période 2023-2028	Dont montant réalisé sur la période 2023-2025
Construction d'un nouveau multi-accueil (Hauts-d'Anjou)	1 393	514
Construction d'un nouveau multi-accueil (Val d'Erdre-Auxence)	1 297	1 297
Investissement courant / bâtiments dédiés à la petite enfance	237	114
Remboursement des prêts contractés pour les bâtiments dédiés à la petite enfance (multi-accueil des Hauts-d'Anjou / Châteauneuf-sur- Sarthe)	225	129
Investissement courant / services affectés à l'accueil de la petite enfance	96	31
Total	3 248	2 085

11. PETITE ENFANCE

Et côté recettes ?



 Subventions d'investissement / Plan pluriannuel d'investissement pour la période 2023-2028 (en milliers d'euros)	Montant programmé sur la période 2023-2028	Dont montant perçu sur la période 2023-2025
Construction d'un nouveau multi-accueil (Hauts-d'Anjou)	767	271
Construction d'un nouveau multi-accueil (Val d'Erdre-Auxence)	733	733
Investissement courant / services affectés à l'accueil de la petite enfance	9	9
Total	1 509	1 012

11. PETITE ENFANCE

11.3. Quels moyens en termes de RH affectés ?

0,45
agent en ETP

directement affecté à la mise en œuvre de la compétence au sein du service Petite enfance (direction des services à la population)

Service Petite enfance

Responsable du service
Petite enfance
[0,50 / 0,45 ETP]

Sont mentionnés les emplois permanents directement affectés à la mise en œuvre de la compétence au 31 décembre 2025 ; pour chacun d'entre eux, sont indiquées en équivalent temps plein (ETP) : (i) la quotité de temps de travail de l'emploi créé, affectée à la mise en œuvre de la compétence / (ii) la quotité de temps de travail de l'emploi réellement pourvu, affectée à la mise en œuvre de la compétence.

12

Compétence **Enfance, jeunesse** **et numérique scolaire**

12. ENFANCE, JEUNESSE, NUMÉRIQUE SCOLAIRE

12.1. Quels moyens financiers dédiés au fonctionnement ?

1 587
milliers d'euros
TTC

de dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2025



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2025 (en milliers d'euros)

	Montant
Services affectés à l'accueil de l'enfance et de la jeunesse *	706
Entretien et fonctionnement courant des bâtiments dédiés à l'enfance et à la jeunesse	40
Maintenance du parc et du matériel dans le cadre du projet numérique dans les établissements scolaires	31
Intérêts des prêts contractés pour les bâtiments dédiés à l'enfance (espace Arlequin du Lion-d'Angers)	17
Dépenses de personnel **	793
Total	1 587

(*) : c'est-à-dire les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) destinés aux enfants et adolescents, les services en faveur de la jeunesse (structures infos-jeunes, etc.),...

(**) : charges de personnel (chapitre 012) et autres éventuelles charges liées aux ressources humaines (inscrites le cas échéant au chapitre 011) des agents permanents et non permanents directement affectés à la mise en œuvre de la compétence

12. ENFANCE, JEUNESSE, NUMÉRIQUE SCOLAIRE

Et côté recettes ?

1 168

milliers d'euros
TTC

de recettes réelles de fonctionnement perçues en 2025 *



Répartition des recettes réelles de fonctionnement perçues en 2025 (en milliers d'euros)

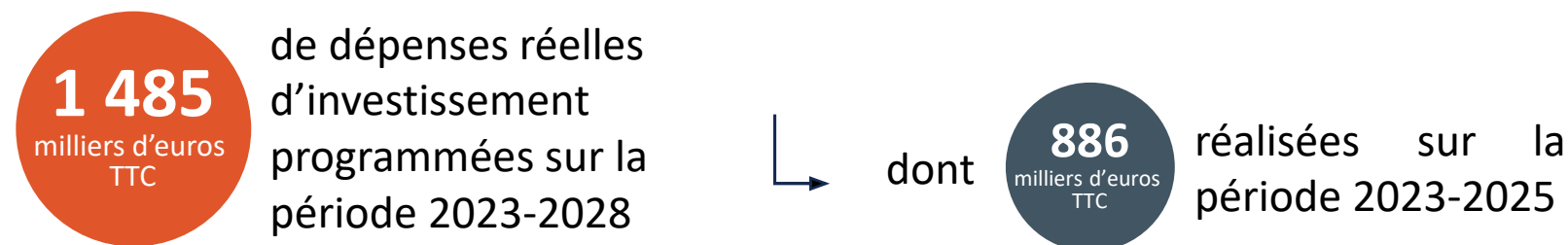
	Montant
Charges transférées intégrées dans les attributions de compensation (AC) **	563
Redevances / services affectés à l'accueil de l'enfance et de la jeunesse	247
Dotations et participations / services affectés à l'accueil de l'enfance et de la jeunesse	239
Loyers et remboursements de charges locatives perçus pour la location d'espaces communautaires	111
Remboursements par les communes d'une quote-part des frais d'utilisation du logiciel de gestion	6
Remboursements sur rémunérations du personnel et autres recettes liées	2
Total	1 168

(*) : recettes réelles de fonctionnement liées directement à la mise en œuvre de la compétence

(**) : 538 103 € de charges transférées intégrées dans les attributions de compensation ; 24 951 € de ressources fiscales additionnelles perçues par l'ex Communauté de communes de Ouest-Anjou en 2016 et transférées en 2017 à la CCVHA, pouvant être assimilées à ce titre à des transferts de charges

12. ENFANCE, JEUNESSE, NUMÉRIQUE SCOLAIRE

12.2. Quels moyens financiers consacrés à l'investissement ?



Dépenses réelles d'investissement / Plan pluriannuel d'investissement pour la période 2023-2028 (en milliers d'euros)	Montant programmé sur la période 2023-2028	Dont montant réalisé sur la période 2023-2025
Remboursement des prêts contractés pour les bâtiments dédiés à l'enfance (espace Arlequin du Lion-d'Angers)	512	512
Acquisition du parc et du matériel dans le cadre du projet numérique dans les établissements scolaires	358	137
Extension de l'espace Arlequin	300	103
Investissement courant / services affectés à l'accueil de l'enfance et de la jeunesse	264	109
Investissement courant / bâtiments dédiés à l'enfance et à la jeunesse	51	25
Total	1 485	886

12. ENFANCE, JEUNESSE, NUMÉRIQUE SCOLAIRE

Et côté recettes ?

511
milliers d'euros
TTC

de subventions
d'investissement
programmées sur la
période 2023-2028



dont

143
milliers d'euros
TTC

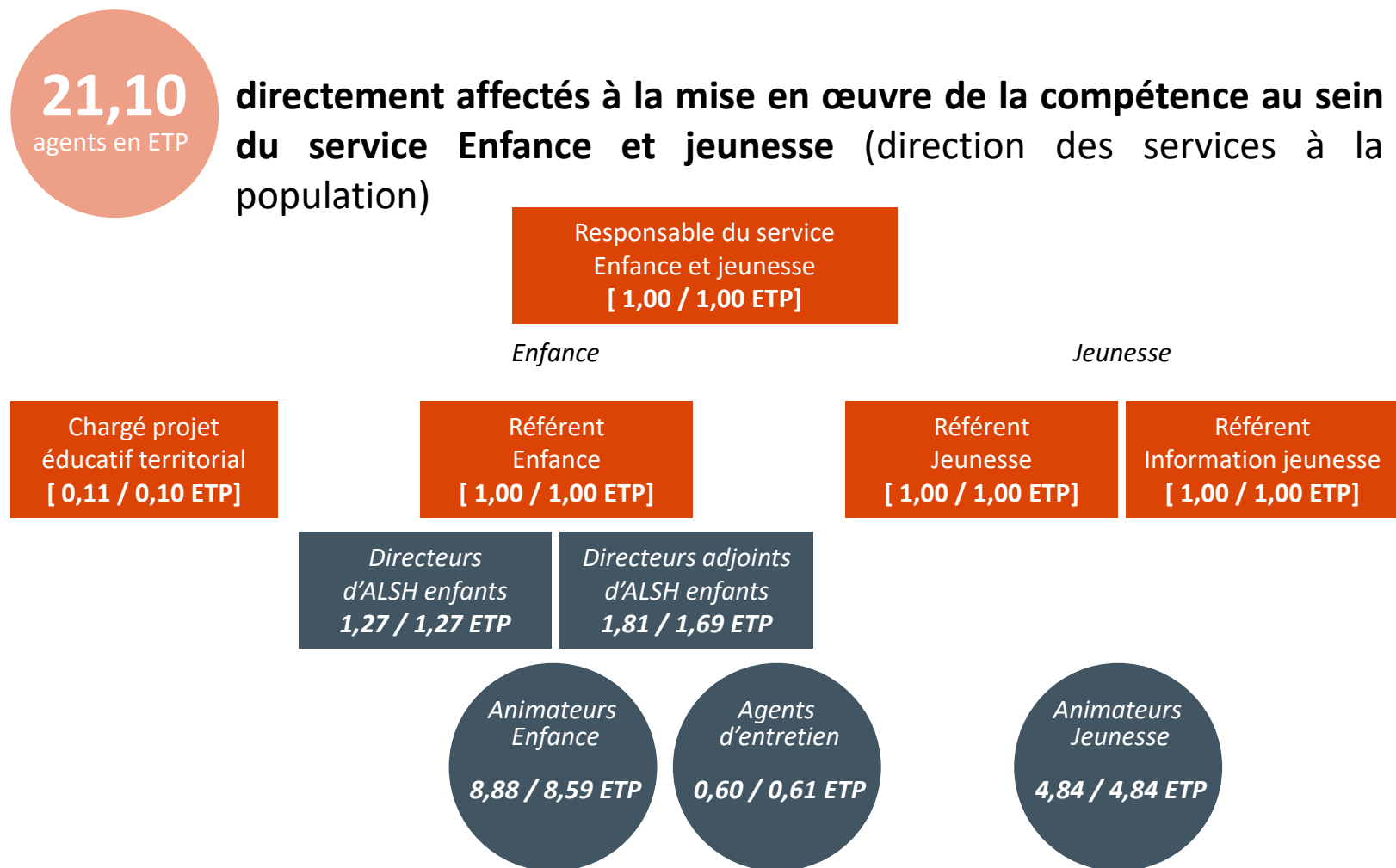
perçues sur la
période 2023-2025



Subventions d'investissement / Plan pluriannuel d'investissement pour la période 2023-2028 (en milliers d'euros)	Montant programmé sur la période 2023-2028	Dont montant perçu sur la période 2023-2025
Acquisition du parc et du matériel dans le cadre du projet numérique dans les établissements scolaires	257	77
Extension de l'espace Arlequin	224	36
Investissement courant / services affectés à l'accueil de l'enfance et de la jeunesse	31	31
Total	511	143

12. ENFANCE, JEUNESSE, NUMÉRIQUE SCOLAIRE

12.3. Quels moyens en termes de RH affectés ?



Sont mentionnés les emplois permanents directement affectés à la mise en œuvre de la compétence au 31 décembre 2025 ; pour chacun d'entre eux, sont indiquées en équivalent temps plein (ETP) : (i) la quotité de temps de travail de l'emploi créé, affectée à la mise en œuvre de la compétence / (ii) la quotité de temps de travail de l'emploi réellement pourvu, affectée à la mise en œuvre de la compétence.

13

Compétence Culture

13. CULTURE

13.1. Quels moyens financiers dédiés au fonctionnement ?

1 072

milliers d'euros
TTC

de dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2025



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2025 (en milliers d'euros)

Montant

Enseignement musical	364
<i>Dont contribution versée au PETR du Segréen - Pays de l'Anjou bleu au titre de l'école de musique</i>	327
<i>Dont entretien et fonctionnement courant des bâtiments dédiés à l'école de musique</i>	37
Action culturelle	196
Lecture publique et bibliothèques	131
Dépenses de personnel (action culturelle) *	110
Dépenses de personnel (lecture publique et bibliothèques) *	271
Total	1 072

(*) : charges de personnel (chapitre 012) et autres éventuelles charges liées aux ressources humaines (inscrites le cas échéant au chapitre 011) des agents permanents et non permanents directement affectés à la mise en œuvre de la compétence

13. CULTURE

Et côté recettes ?

379

milliers d'euros
TTC

de recettes réelles de fonctionnement perçues en 2025 *



Répartition des recettes réelles de fonctionnement perçues en 2025 (en milliers d'euros)

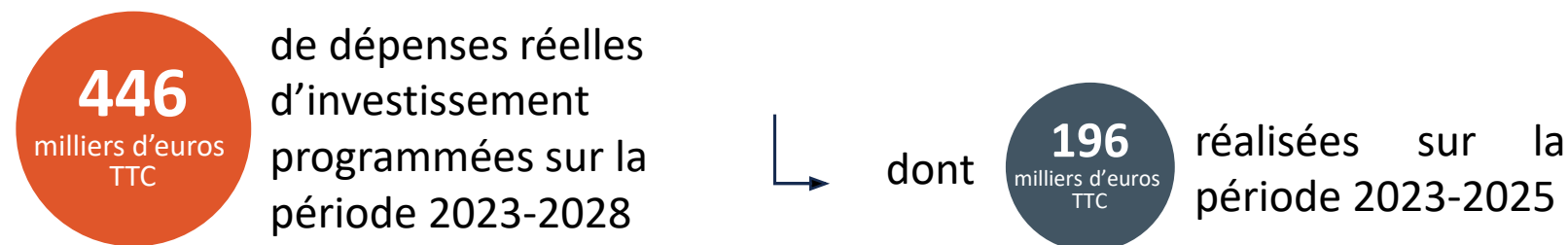
	Montant
Charges transférées intégrées dans les attributions de compensation (AC) **	291
Dotations et participations / action culturelle	65
Remboursements sur rémunérations du personnel et autres recettes liées	22
Loyers et remboursements de charges locatives perçus pour la location d'espaces communautaires	1
Total	379

(*) : recettes réelles de fonctionnement liées directement à la mise en œuvre de la compétence

(**) : 191 225 € de charges transférées intégrées dans les attributions de compensation ; 100 000 € de ressources fiscales additionnelles perçues par l'ex Communauté de communes de Ouest-Anjou en 2016 et transférées en 2017 à la CCVHA, pouvant être assimilées à ce titre à des transferts de charges

13. CULTURE

13.2. Quels moyens financiers consacrés à l'investissement ?



Dépenses réelles d'investissement / Plan pluriannuel d'investissement pour la période 2023-2028 (en milliers d'euros)	Montant programmé sur la période 2023-2028	Dont montant réalisé sur la période 2023-2025
Équipement et informatisation des bibliothèques	398	160
Remboursement des prêts contractés pour les bâtiments dédiés à l'école de musique (antenne du Lion-d'Angers)	25	25
Investissement courant / bâtiments dédiés à l'école de musique	23	11
Total	446	196

Et côté recettes ?



de subventions d'investissement programmées sur la période 2024-2033

13. CULTURE

13.3. Quels moyens en termes de RH affectés ?

8,60
agents en ETP

directement affectés à la mise en œuvre de la compétence au sein des services Action culturelle et Lecture publique (direction des services à la population)

Service Action culturelle

Service Lecture publique

Responsable du service
Action culturelle
[1,00 / 1,00 ETP]

Coordinateur
d'actions culturelles
[1,00 / 0,80 ETP]

Responsable du service
Lecture publique
[1,00 / 1,00 ETP]

Bibliothécaire

[1,00 / 1,00 ETP]

Bibliothécaire

[1,00 / 1,00 ETP]

Bibliothécaire

[1,00 / 1,00 ETP]

Bibliothécaire

[1,00 / 1,00 ETP]

Bibliothécaire

[1,00 / 1,00 ETP]

Bibliothécaire

[1,00 / 0,80 ETP]

Sont mentionnés les emplois permanents directement affectés à la mise en œuvre de la compétence au 31 décembre 2025 ; pour chacun d'entre eux, sont indiquées en équivalent temps plein (ETP) : (i) la quotité de temps de travail de l'emploi créé, affectée à la mise en œuvre de la compétence / (ii) la quotité de temps de travail de l'emploi réellement pourvu, affectée à la mise en œuvre de la compétence.

14

Compétence **Action sociale et France services**

14. ACTION SOCIALE ET FRANCE SERVICES

14.1. Quels moyens financiers dédiés au fonctionnement ?



de dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2025



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2025 (en milliers d'euros)	Montant
Subvention d'équilibre versée au centre intercommunal d'action sociale (CIAS)	228
Contribution versée au PETR du Segréen - Pays de l'Anjou bleu :	124
<i>Au titre du centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC)</i>	79
<i>Au titre de la mission locale du Pays segréen</i>	38
<i>Au titre du contrat local de santé (CLS)</i>	7
Entretien et fonctionnement courant des équipements France services	86
Entretien et fonctionnement courant des pôles et maisons de santé	15
Intérêts des prêts contractés pour les pôles et maisons de santé	3
Dépenses de personnel *	299
Total	755

(*) : charges de personnel (chapitre 012) et autres éventuelles charges liées aux ressources humaines (inscrites le cas échéant au chapitre 011) des agents permanents et non permanents directement affectés à la mise en œuvre de la compétence

14. ACTION SOCIALE ET FRANCE SERVICES

Et côté recettes ?

449

milliers d'euros
TTC

de recettes réelles de fonctionnement perçues en 2025 *



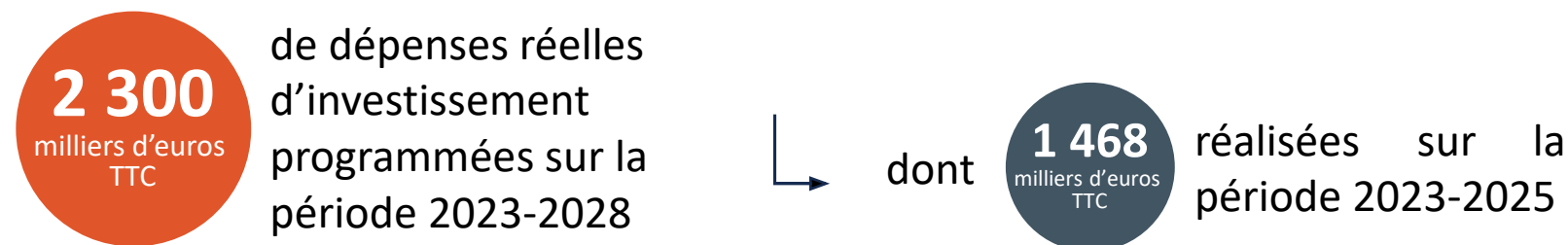
Répartition des recettes réelles de fonctionnement perçues en 2025 (en milliers d'euros)

	Montant
Remboursement par le centre intercommunal d'action sociale (CIAS) du personnel mis à disposition	235
Dotations et participations / France services	110
Loyers et remboursements de charges locatives perçus pour la location d'espaces communautaires	102
Remboursements sur rémunérations du personnel et autres recettes liées	1
Total	449

(*) : recettes réelles de fonctionnement liées directement à la mise en œuvre de la compétence

14. ACTION SOCIALE ET FRANCE SERVICES

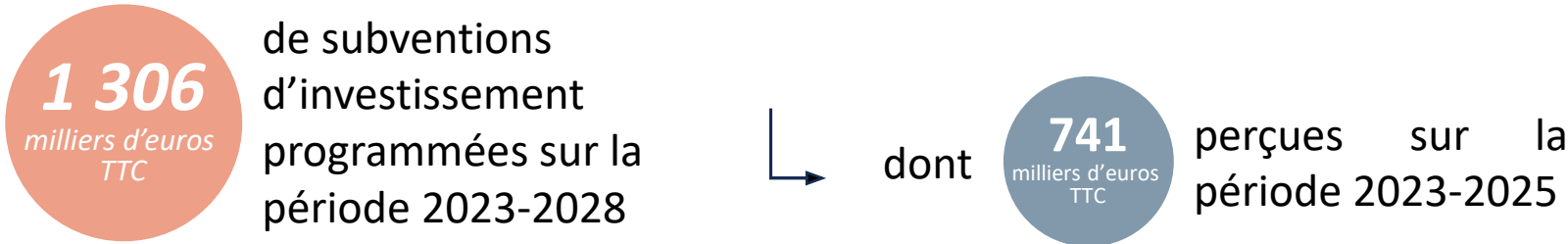
14.2. Quels moyens financiers consacrés à l'investissement ?



Dépenses réelles d'investissement / Plan pluriannuel d'investissement pour la période 2023-2028 (en milliers d'euros)	Montant programmé sur la période 2023-2028	Dont montant réalisé sur la période 2023-2025
Construction d'un nouvel équipement France services (Hauts-d'Anjou)	1 511	1 045
Remboursement des prêts contractés pour les pôles et maisons de santé	423	324
Mise en œuvre du France services hors les murs	161	0
Investissement courant / pôles et maisons de santé	111	53
Investissement courant / équipements France services	94	45
Total	2 300	1 468

14. ACTION SOCIALE ET FRANCE SERVICES

Et côté recettes ?



 Subventions d'investissement / Plan pluriannuel d'investissement pour la période 2023-2028 (en milliers d'euros)	Montant programmé sur la période 2023-2028	Dont montant perçu sur la période 2023-2025
Construction d'un nouvel équipement France services (Hauts-d'Anjou)	921	454
Construction d'un nouvel équipement France services (Val d'Erdre-Auxence)	287	287
Mise en œuvre du France services hors les murs	98	0
Total	1 306	741

14. ACTION SOCIALE ET FRANCE SERVICES

14.3. Quels moyens en termes de RH affectés ?

6,83
agents en ETP

directement affectés à la mise en œuvre de la compétence au sein du service Solidarités-CIAS (direction des services à la population)

Prévention et santé

Responsable du service Solidarités – CIAS / Prévention santé [1,00 / 1,00 ETP]
Animateur social [1,00 / 1,00 ETP]
Coordinateur du portage de repas à domicile [0,90 / 0,90 ETP]

Action sociale et France services

Responsable du service Solidarités – CIAS / Action sociale France services [0,50 / 0,45 ETP]	
Conseiller France services / assistant administratif [0,90 / 0,90 ETP]	Conseiller France services / assistant administratif [0,90 / 0,90 ETP]
Conseiller France services / assistant administratif [0,69 / 0,69 ETP]	Conseiller France services / assistant administratif [0,69 / 0,54 ETP]
Conseiller France services / assistant administratif [0,50 / 0,45 ETP]	

Sont mentionnés les emplois permanents directement affectés à la mise en œuvre de la compétence au 31 décembre 2025 ; pour chacun d'entre eux, sont indiquées en équivalent temps plein (ETP) : (i) la quotité de temps de travail de l'emploi créé, affectée à la mise en œuvre de la compétence / (ii) la quotité de temps de travail de l'emploi réellement pourvu, affectée à la mise en œuvre de la compétence.

15

Compétence Bâtiments communautaires

15. BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES

15.1. Quels moyens financiers dédiés au fonctionnement ?

714

milliers d'euros
TTC

de dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2025



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2025 (en milliers d'euros)

	Montant
Entretien et fonctionnement courant des bâtiments communautaires (hors usines et ateliers-relais) *	591
Entretien et fonctionnement courant des usines et ateliers-relais [en euros TTC et non HT] **	27
Dépenses de personnel ***	96
Total	714

(*) : budget principal

(**) : budget annexe Immobilier d'entreprises

(***) : charges de personnel (chapitre 012) et autres éventuelles charges liées aux ressources humaines (inscrites le cas échéant au chapitre 011) des agents permanents et non permanents directement affectés à la mise en œuvre de la compétence (budget principal)

L'ensemble des mouvements budgétaires et financiers relatifs aux bâtiments communautaires (hors immobilier d'entreprises) sont retracés au sein du budget principal, ceux relatifs aux usines et ateliers-relais le sont au sein du budget annexe Immobilier d'entreprises. Source : compte financier unique du budget principal de l'exercice 2025 et compte financier unique du budget annexe Immobilier d'entreprises de l'exercice 2025

15. BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES

Et côté recettes ?

286
milliers d'euros
TTC

de recettes réelles de fonctionnement perçues en 2025 *



Répartition des recettes réelles de fonctionnement perçues en 2025 (en milliers d'euros)	Montant
Loyers et remboursements de charges locatives perçus pour la location d'espaces communautaires	270
Remboursements de sinistres par les assurances	16
Total	286

(*) : recettes réelles de fonctionnement liées directement à la mise en œuvre de la compétence

15. BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES

15.2. Quels moyens financiers consacrés à l'investissement ?

7 058
milliers d'euros
TTC

de dépenses réelles
d'investissement
programmées sur la
période 2023-2028



dont

4 787
milliers d'euros
TTC

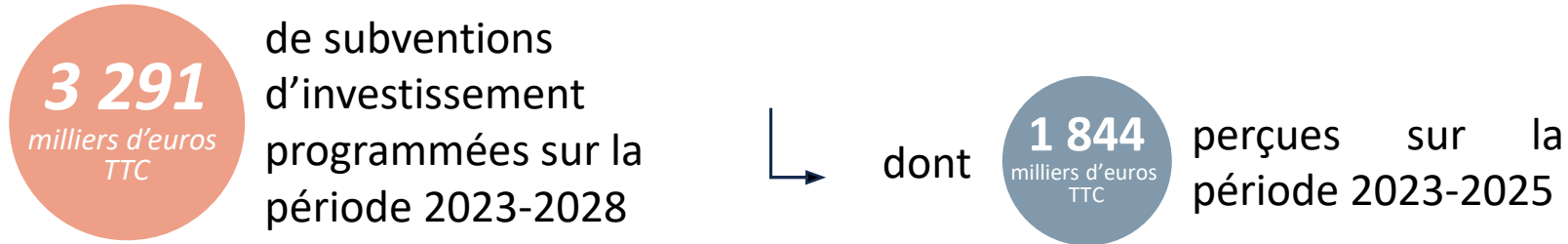
réalisées sur la
période 2023-2025



Dépenses réelles d'investissement / Plan pluriannuel d'investissement pour la période 2023-2028 (en milliers d'euros)	Montant programmé sur la période 2023-2028	Dont montant réalisé sur la période 2023-2025
Construction d'un nouvel équipement France services (Hauts-d'Anjou)	1 511	1 045
Construction d'un nouveau multi-accueil (Hauts-d'Anjou)	1 393	514
Construction d'un nouveau multi-accueil (Val d'Erdre-Auxence)	1 297	1 297
Extension de l'espace Arlequin	300	103
Construction d'un hangar pour le centre technique (Lion-d'Angers)	233	232
Investissement courant consacré aux bâtiments communautaires	1 001	480
Remboursement des prêts contractés pour la construction des (ex) bâtiments communautaires	1 322	1 116
Total	7 058	4 787

15. BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES

Et côté recettes ?



Subventions d'investissement / Plan pluriannuel d'investissement pour la période 2023-2028 (en milliers d'euros)	Montant programmé sur la période 2023-2028	Dont montant perçu sur la période 2023-2025
Construction d'un nouvel équipement France services (Hauts-d'Anjou)	921	454
Construction d'un nouveau multi-accueil (Hauts-d'Anjou)	767	271
Construction d'un nouveau multi-accueil (Val d'Erdre-Auxence)	733	733
Construction d'un nouvel équipement France services (Val d'Erdre-Auxence)	287	287
Aménagement du siège de la Communauté de communes	259	0
Extension de l'espace Arlequin	224	36
Investissement courant consacré aux bâtiments communautaires	100	63
Total	3 291	1 844

15. BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES

15.3. Quels moyens en termes de RH affectés ?

2,00
agents en ETP

directement affectés à la mise en œuvre de la compétence au sein du service Bâtiments (direction des services techniques)

*Stratégie
et conduite d'opérations*

Directeur des services
techniques / Responsable du
service Bâtiments
[0,50 / 0,50 ETP]

Agent technique polyvalent
[1,00 / 1,00 ETP]

*Assistance
et soutien administratif*

Assistant de gestion
[0,50 / 0,50 ETP]

Sont mentionnés les emplois permanents directement affectés à la mise en œuvre de la compétence au 31 décembre 2025 ; pour chacun d'entre eux, sont indiquées en équivalent temps plein (ETP) : (i) la quotité de temps de travail de l'emploi créé, affectée à la mise en œuvre de la compétence / (ii) la quotité de temps de travail de l'emploi réellement pourvu, affectée à la mise en œuvre de la compétence.